

UNIVERSITÉ
**SORBONNE
PARIS NORD**

MASTER

DROIT

PARCOURS **Droit immobilier**

FORMATION
INITIALE

Étudier
à **USPN**

www.univ-paris13.fr/dsps #USPN

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

**CAMPUS
CONDORCET**
PARIS - AUBERVILLIERS

A=PC
Alliance Sorbonne
Paris Cité

UFR **DSPS**

Droit,
Sciences
politiques
et sociales

OBJECTIFS

Le master Mention Droit, Parcours Droit immobilier, a pour objectif de donner aux étudiants, grâce à des enseignements, assurés en étroite collaboration par des universitaires et des praticiens, des connaissances juridiques approfondies en droit immobilier, en couvrant un large champ disciplinaire, afin que les diplômés aient, dès la sortie du master, les compétences nécessaires à l'exercice opérationnel d'une grande diversité de métiers dans ce secteur d'activité.

Cet objectif premier, tourné vers l'insertion professionnelle, appuyé par un projet professionnel concrétisé par un stage, s'accompagne également de la volonté d'initier les étudiants à la recherche, plus spécialement ceux qui opteraient, au second semestre du M2, pour la rédaction d'un mémoire de recherche à la place d'un stage.

COMPÉTENCES VISÉES

Grâce à une spécialisation progressive au cours des quatre semestres du master, les diplômés acquièrent un solide socle de connaissances juridiques fondamentales, nécessaire à tout juriste généraliste, et des connaissances approfondies, théoriques et pratiques, dans les matières couvertes par le droit immobilier. L'équipe pédagogique veille à ce que les étudiants apprennent, par la diversité des

exercices qui leur sont proposés, à utiliser leurs connaissances pour développer leur potentiel d'autonomie de raisonnement et leur aptitude à travailler en équipe et soient en capacité de mettre en adéquation pratique et théorie afin de cerner les problématiques aussi bien dans une perspective d'élaboration de projets que de règlement de litiges.

POURSUITE D'ÉTUDES

Les diplômés peuvent, dès la sortie de la formation et comme le confirment les données recueillies sur l'insertion professionnelle des promotions, travailler notamment en cabinets d'avocats, études notariales, agences immobilières, cabinets d'administration de biens, entreprises de construction/promotion immobilière, sociétés d'assurance, banques, organismes de logement social, sociétés immobilières, collectivités locales.

Poursuite d'études : inscription dans un Institut d'études judiciaires en vue de devenir avocat ou candidature dans un centre de formation professionnelle du Notariat afin de devenir notaire.

Ceux des diplômés qui ont opté au second semestre du M2 pour la rédaction d'un mémoire de recherche peuvent envisager de s'inscrire en thèse de doctorat.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Master 1, Droit privé général : cours et travaux dirigés sur les deux semestres.

Pour poursuivre en M2, Parcours Droit immobilier, les étudiants doivent suivre les options du parcours Droit immobilier du M1 Droit privé général (cf. Programme ci-dessous - Les matières « Droit des régimes matrimoniaux » et « Droit des successions » doivent être choisies en TD). - Possibilité d'effectuer un stage. (à partir de mi-mai / début juin)

Master 2, Droit immobilier : cours et séminaires pratiques assurés par des enseignants universitaires et des praticiens (avocats, magistrats, notaires, administrateurs de biens) pendant les deux semestres jusqu'en mars.

À partir d'avril, stage obligatoire (d'une durée de 2 à 6 mois) ou rédaction d'un mémoire de recherche.



Programme



Master 1^{ère} année

SEMESTRE 1

UE 1 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 1 (9 ECTS)

Droit des régimes matrimoniaux (avec TD)
Procédure civile

UE 2 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2 (6 ECTS)

Droit des sûretés

UE 3 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE 1 (6 ECTS)

Droit international privé 1
Droit des assurances

UE 4 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE (6 ECTS)

Voies d'exécution
Une matière au choix : Droit fiscal des affaires 1
OU Droit cambiaire et bancaire

UE 5 – UNITÉ D'OUVERTURE (3 ECTS)

Anglais juridique

SEMESTRE 2

UE 6 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 1 (9 ECTS)

Droit des successions et des libéralités (avec TD)
Procédure pénale

UE 7 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2 (6 ECTS)

Prévention et traitement des difficultés des entreprises

UE 8 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE 1 (6 ECTS)

Droit international privé 2
Droit de la consommation

UE 9 – UNITÉ D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE 2 (6 ECTS)

Droit immobilier
Droit de l'urbanisme

UE 10 – UNITÉ D'OUVERTURE (3 ECTS)

Anglais juridique

UE LIBRE NON OBLIGATOIRE (2 ECTS)

Points bonus éventuels : Engagement étudiant



Master 2^{ème} année

SEMESTRE 3

UNITÉ 11 (7 ECTS)

Contrats de cession d'immeuble

UNITÉ 12 (7 ECTS)

Crédit immobilier

UNITÉ 13 (7 ECTS)

Droit de la copropriété

UNITÉ 14 (6 ECTS)

Fiscalité immobilière
Droit des sociétés immobilières et stratégie patrimoniale
Initiation à l'insertion professionnelle et à la recherche
(dont 6 heures assurées par le service VOIE de l'université Paris 13)

UNITÉ 15 (3 ECTS)

Anglais appliqué à l'immobilier

SEMESTRE 4

UNITÉ 16 (7 ECTS)

Droit de la construction

UNITÉ 17 (6 ECTS)

Droit approfondi de l'urbanisme
Droit de l'environnement

UNITÉ 18 (6 ECTS)

Baux civils et commerciaux /Gestion locative
Droit du logement social

UNITÉ 19 (9 ECTS)

Stage OU Mémoire de recherche

UNITÉ 20 (2 ECTS)

Immeuble et droit patrimonial de la famille

UE LIBRE NON OBLIGATOIRE (2 ECTS)

Points bonus éventuels : Engagement étudiant

CONDITIONS D'ADMISSION

Admission en Master Droit immobilier (M1 et M2) :

Admission sur sélection en Master 1, Droit privé général (en vue de poursuite en M2 immobilier) : peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les six premiers semestres d'une Licence en Droit ou Droit privé (Licence 3) ou d'une licence à dominante juridique, ou de tout titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers). **Attention :** le choix du parcours en M2 Droit immobilier pour la poursuite de la formation en deuxième année doit être indiqué au moment de la candidature en M1 et le choix est définitif. **La sélection des candidatures est réalisée sur dossier.** Une commission de sélection, composée notamment des responsables du M1 Droit privé général et du Master 2 Parcours Droit immobilier, étudie les candidatures et propose les admissions en M1 Droit privé général, parcours Droit immobilier, au directeur de l'UFR DSPS qui les prononce.

Poursuite de droit en Master 2, Droit immobilier : à l'issue du Master 1 Droit privé général et dès lors que l'étudiant y avait été admis en vue de la poursuite en M2 Droit immobilier, l'inscription en seconde année de master dans ce parcours M2 Droit immobilier est de droit lorsque la validation du M1 a été acquise, sans redoublement, l'année précédant l'année de formation en M2.

Intégration directe en Master 2, Droit immobilier :

Admission sur sélection : une campagne de candidatures en vue d'une intégration directe en M2 Droit immobilier peut être ouverte sous réserve des capacités d'accueil de la formation. Dans ce cas, peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les deux premiers semestres d'un Master de Droit (Master1) ou à dominante juridique, un diplôme d'école de commerce ou de tout autre titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers). La sélection des candidatures est réalisée sur dossier (et éventuellement entretien) par le(s) responsable(s) du Master 2, parcours Droit immobilier, qui propose(nt) les admissions directes en M2 Droit immobilier au directeur de l'UFR DSPS qui les prononce.

candidatures
informations

Master 1 - via le portail: MonMaster
<https://www.monmaster.gouv.fr/>
Master 2 - via le portail: e-candidat
<https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vie étudiante, frais d'inscription, ... :
www.sorbonne-paris-nord.fr

CONTACTS ET ACCÈS

Responsable de la formation : Madame Anne ETIENNEY

Secrétariat :

Master 1 : Bureau H 209 - Tél : 01.49.40.32.92 - m1prive.dsp@univ-paris13.fr

Master 2 : Bureau H 211 – Tél : 01 49 40 44 74 - m2dim.dsp@univ-paris13.fr

UFR de Droit Sciences Politiques et Sociales

VENIR À L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD :

CAMPUS DE VILLETANEUSE

99, av. Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse

Voiture, à partir de Paris :

Porte de la Chapelle > Autoroute A1 direction Lille Puis Sortie N°2 (Saint-Denis - Stade de France), puis direction Villetaneuse Université

Cordonnées GPS - Longitude : 48.9561507 - Latitude : 2.3412625999999364

Depuis Paris

- Train ligne H, de la Gare du Nord (quais 30 à 36), jusqu'à la gare d'Epainay-Villetaneuse. En Gare du Nord, suivre l'une des directions Persan-Beaumont, Valmondois, Monsault-Maffliers ou Pontoise en vérifiant, sur le quai de départ, que le train s'arrête en gare d'Epainay-Villetaneuse.

En Gare d'Epainay-Villetaneuse, sortie côté Villetaneuse puis prendre la ligne T11 en direction du Bourget et descendre à l'arrêt Villetaneuse-Université.

Ou toujours en Gare d'Epainay-Villetaneuse, prendre le bus 361 direction Gare de Pierrefitte - Stains RER, arrêt Université Paris 13.

- Vous pouvez également emprunter le Tramway T8 à partir de Saint-Denis Porte de Paris (M13) et descendre au terminus Villetaneuse Université.